

# 2019

## Appel à candidature - Vélotourisme



Photo <https://ravel.wallonie.be>

**Certification de  
circuits vélo  
accessibles aux  
personnes à  
besoins spécifiques**

1. Le contexte.....	2
2. L'objectif de l'appel à candidature.....	2
3. L'organisateur et son partenaire officiel.....	3
4. Les projets admissibles et le mode de sélection.....	3
5. Le budget.....	4
6. Les bénéficiaires.....	4
7. Le dépôt du dossier de candidature.....	4
8. Le calendrier.....	5
9. Renseignements.....	5
10. Liens utiles.....	5
11. Annexe.....	6

## 1. Le contexte

**Le présent appel à candidature est lancé à l'initiative du Commissariat général au Tourisme en collaboration avec l'asbl « Access-i ».**

**Il s'intègre dans la politique actuelle d'accessibilité des loisirs actifs de plein air aux personnes à besoins spécifiques et dans le plan d'actions du CGT en faveur du développement du vélotourisme et d'un tourisme pour tous.**

La Wallonie dispose d'un bon potentiel en matière de vélotourisme et souhaite développer les produits structurés et adaptés à ce type de public dans le secteur touristique.

En 2016, dans le cadre de l'année thématique « La Wallonie à vélo », le CGT a mandaté l'asbl « Access-i » pour identifier des circuits vélo adaptés répondant aux attentes de ces usagers à besoins spécifiques.

Ce travail a permis

- de réaliser un référentiel méthodologique avec des critères spécifiques et des résultats transposables ;
- et
- d'identifier 6 circuits « vélo » le long du RAVeL pour personnes à besoins spécifiques.

Compte tenu de l'intérêt des opérateurs touristiques mais également des attentes des personnes à besoins spécifiques, il nous semble important de pérenniser la certification de nouveaux circuits vélo et d'accompagner les Maisons du Tourisme dans la sélection de leurs circuits.

## 2. L'objectif de l'appel à candidature

Cet appel à candidature

- est destiné aux Maisons du Tourisme ;
- vise à favoriser la certification de circuits vélo accessibles et, ainsi, à augmenter l'offre touristique et de loisirs à destination des personnes à besoins spécifiques ;
- permet à 5 Maisons du Tourisme de bénéficier gratuitement de l'expertise d'Access-i pour certifier des circuits vélo existants sur leur territoire.

### 3. L'organisateur et son partenaire officiel



Commissariat général au Tourisme (CGT)  
Avenue Gouverneur Bovesse, 74  
5100 Namur (Jambes)  
[www.tourismewallonie.be](http://www.tourismewallonie.be)

En partenariat avec



Access-i Asbl  
98 rue Nanon  
5000 Namur.  
[www.access-i.be](http://www.access-i.be)

#### Ses missions ?

Auditer et certifier l'accessibilité de biens et de services.

Motiver les acteurs touristiques à entrer dans la démarche d'accessibilité et de certification.

Diffuser une information sûre et fiable.

L'ASBL se compose d'associations membres professionnelles de l'accessibilité et formées à la méthodologie Access-i. Partenaire officiel, l'ASBL Access-i est soutenue financièrement par le Commissariat général au Tourisme dans le cadre de missions bien précises.

### 4. Les projets admissibles et le mode de sélection

5 circuits pourront être potentiellement sélectionnés en 2020.

La sélection se basera sur

- les critères d'éligibilité repris dans le formulaire d'évaluation ;
- le potentiel d'accessibilité par l'asbl « Access-i » mais également sur l'attrait touristique de l'environnement ;

- la répartition géographique – 1 circuit par province ;
- la faisabilité immédiate.

Si les demandes acceptables devaient être supérieures au nombre de circuits possibles, outre les critères ci-dessus, l'ordre d'arrivée déterminera le choix final.

Un comité de sélection sera chargé de vérifier la faisabilité et de sélectionner les circuits.

Il est composé comme suit : un représentant de la Direction du Développement stratégique du CGT, un représentant de la Direction des organismes touristiques du CGT, un représentant de l'asbl « Access-i », un représentant du SPW « Mobilité-Infrastructures » et un représentant de Wallonie-Belgique Tourisme.

Outre les critères techniques, la Maison du Tourisme s'engage à :

- ce que le circuit reste en état ;
- entretenir le circuit en ce qui concerne la végétation, le revêtement de sol, la signalisation, les barrières existantes pendant 3 ans ;
- en faire la promotion et à intégrer le circuit certifié dans les brochures, flyers, site internet avec référencement Access-i.

## 5. Le budget

La certification est gratuite dans le cadre du présent appel à candidature.

La certification n'ouvre aucun droit automatique à des subventions spécifiques.

## 6. Les bénéficiaires

Les opérateurs concernés sont les Maisons du Tourisme reconnues par le Commissariat général au Tourisme.

## 7. Le dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Le (ou les) formulaire(s) complété(s) – 1 formulaire par circuit.

Le dossier doit être envoyé, soit par mail ou soit par voie postale, au Commissariat général au Tourisme – Direction du Développement stratégique – Stéphanie Villance – Avenue Gouverneur Bovesse, 74 à 5100 Jambes – [stephanie.villance@tourismewallonie.be](mailto:stephanie.villance@tourismewallonie.be)

## 8. Le calendrier

- Dépôt des candidatures : **13 janvier 2020.**
- Février 2020 : analyse des dossiers par le comité de sélection.
- Mars 2020 : Début des audits par 2 auditeurs.
- Début juin 2020 : Communication sur les certifications.

## 9. Renseignements

**Pour vous aider à remplir le formulaire de candidature et répondre à vos questions :**

- **Pour le Commissariat général au Tourisme :**

Commissariat général au Tourisme – Direction du Développement stratégique –  
Stéphanie Villance – 081/325 725 – [stephanie.villance@tourismewallonie.be](mailto:stephanie.villance@tourismewallonie.be)

- **Pour l'asbl « Access-i » :**

Access-i – Aurélie Charlier – 081/39 08 78 – [info@access-i.be](mailto:info@access-i.be)

**Pour toute information sur le développement « Tourisme pour tous » :**

Commissariat général au Tourisme – Direction du Développement stratégique – Nadine  
Verheye – 081/325 659 – [nadine.verheye@tourismewallonie.be](mailto:nadine.verheye@tourismewallonie.be)

## 10. Liens utiles

Commissariat général au Tourisme : [www.tourismewallonie.be](http://www.tourismewallonie.be)

Plateforme des organismes touristiques : <https://organismes.tourismewallonie.be>

Access-I : [www.access-i.be](http://www.access-i.be)

## 11 . ANNEXE

Formulaire d'évaluation Access-i